



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/38/765

S/16227

21 décembre 1983

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-huitième session
Point 41 de l'ordre du jour
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SECURITE
Trente-huitième année

Lettre datée du 20 décembre 1983, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre datée du
20 décembre 1983, qui vous est adressée par M. Nail Atalay, représentant de la
République turque de Chypre-Nord.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente
lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 41 de l'ordre du
jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) A. Coskun KIRCA

ANNEXE

Lettre datée du 20 décembre 1983, adressée au
Secrétaire général par M. Nail Atalay

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre datée du 9 décembre 1983, qui vous est adressée par S. Exc. M. Rauf R. Denktas, président de la République turque de Chypre-Nord.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 41 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le représentant de la République
turque de Chypre-Nord,

(Signé) Nail ATALAY

APPENDICE

Lettre datée du 9 décembre 1983, adressée au
Secrétaire général par M. Rauf R. Denktas

Je voudrais porter à l'attention de Votre Excellence une nouvelle preuve, s'il en fallait une, de l'attitude qui, plus que toute autre raison, explique pourquoi les entretiens intercommunautaires n'ont encore abouti à aucun résultat tangible et pourquoi la partie chypriote turque, cofondateur de l'Etat binational de Chypre, a été conduite à se constituer en Etat indépendant après avoir été privée de tous ses droits et de toutes ses libertés pendant 20 ans.

Le quotidien d'Athènes Ethnos a rapporté, dans son numéro du 24 novembre 1983, la déclaration suivante faite par le premier ministre grec, M. Andreas Papandreou :

"Notre politique a l'égard de Chypre peut se résumer comme suit : nous ne pouvons négocier que pour une Chypre unitaire. Pour nous, ni la fédération, ni la confédération n'est une solution acceptable. Que proposons-nous donc? Nous proposons l'établissement d'un Etat unitaire. Nous pourrions négocier sur ce point après le départ des soldats turcs."

J'ai souligné à plusieurs reprises dans mes déclarations publiques que l'absence de progrès dans les entretiens intercommunautaires était due au fait que les Chypriotes grecs n'avaient pas la volonté politique de parvenir à une solution fédérale comme celle envisagée par les accords au sommet de 1977 et de 1979 et préconisée par le Secrétaire général dans sa déclaration liminaire de 1980 et dans le document d'évaluation de 1981. Ces derniers documents sont devenus d'autant plus nécessaires que les dirigeants chypriotes grecs ont refusé sans raison d'admettre que la réunion au sommet de 1977 avait envisagé une solution fédérale bizonale. Du fait de ce refus des Chypriotes grecs d'admettre un principe convenu, les entretiens intercommunautaires ont abouti à une impasse et, pour favoriser leur reprise, le Secrétaire général, qui assistait aux entretiens au sommet, est intervenu en faisant observer que le caractère bizonal. Du fait d'une future fédération et la sécurité des Chypriotes turcs étaient des questions essentielles qui avaient été examinées et réglées lors des réunions au sommet. En dépit de l'aide du Secrétaire général, les négociations n'ont mené nulle part parce que le dirigeant chypriote grec, M. Kyprianou, a préféré, sur les instructions du premier ministre grec, internationaliser le problème au lieu de le régler. Si le problème de Chypre avait été réglé selon les modalités et les procédures convenues, Chypre aurait été dotée d'une structure fédérale bizonale. Comme ce n'était pas là l'"objectif national" de la partie grecque, tel que M. Andreas Papandreou l'a réaffirmé, les entretiens intercommunautaires ont servi de prétexte pour gagner du temps pendant que la partie grecque avait toute liberté, en notre absence, pour induire le monde en erreur au sujet du problème de Chypre. Malheureusement, personne ne pouvait les empêcher de présenter au monde une thèse qui allait à l'encontre du but et de l'essence des entretiens intercommunautaires, et nous avons été condamnés par la communauté internationale. Les Chypriotes grecs ont commencé à utiliser contre nous chaque nouvelle résolution, détruisant ainsi l'accord qui devait servir de base à la solution du problème de Chypre.